



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATION N°55- 2020

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 11/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix huit du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Michel GOURLIA, Jean COYE, Noël THOMAS, Bernard JEAN, , Carolyn TOCHON, Michel PUECH, Mélanie HENARD, Sophie BODIER, et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Sabine BOUICHET à , Maryvonne GASCON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---oooOooo---

Objet : Conseil Départemental : Demande de subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local –Défibrillateurs .

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU le dispositif de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône;

La Commune de La Barben compte 350 ménages répartis sur un territoire de 22.9 km².

Elle compte parmi les bâtiments publics une salle des fêtes mise à disposition des associations notamment pour des pratiques sportives, un groupe scolaire .

la Commune de La Barben souhaite mettre à disposition de ses administrés un moyen d'assurer une meilleure survie en cas d'arrêt cardio-respiratoire.

En effet, le taux de survie d'un arrêt cardiaque en France est de 2 à 3%. Il est 4 à 5 fois plus élevé dans les pays où les lieux publics sont équipés de défibrillateurs automatisés externes et la population est formée aux gestes qui sauvent.

Ainsi, le choix de la Commune s'est porté sur l'acquisition de défibrillateurs automatisés externes (DAE) entièrement automatiques. Ces défibrillateurs font une analyse automatique du rythme cardiaque du sujet, et s'il y a fibrillation, le(s) choc(s) électrique(s) sont d'une intensité appropriée.

Chaque choc électrique est déclenché automatiquement, sans intervention de l'opérateur.

Le choix de l'implantation a été pensé afin de parvenir à un maillage optimal. Ainsi un défibrillateur sera positionné à l'Hôtel de ville e, un second à l'école Palamède de FORBIN et un troisième au sein de la salle des fêtes.

A cet effet, la commune sollicite, auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local ,une subvention.

Le Conseil Municipal,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE et ARRETE le programme d'investissement présenté ci-dessus qui s'élève à 3 825 € HT

SOLLICITE du Conseil Départemental au titre d'Aide au Développement de la Provence numérique une subvention pour la réalisation du projet.

APPROUVE le plan prévisionnel de financement, tel que fixé ci-dessous :

Coût HT.		Financement		Taux (%)
		Département	2 295.00€	60.00
	3 825.00€	Région	- €	-
		Communauté	- €	
		Etat	- €	-
		Autre(s):	- €	
		Autofinancement	1 530.00€	40.00
TOTAL HT.	3 825.00 €	TOTAL FINANCEMENT	3 825.00 €	100

PREVOIT au budget principal de la commune les crédits nécessaires en section d'investissement pour la réalisation de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 21/12/2020
de la publication/notification le 21/12/2020

Fait à La Barben, le 21/12/2020

Le Maire

Franck SANTOS

LA BARBEN, le 21/12/2020

Le Maire

Franck SANTOS

